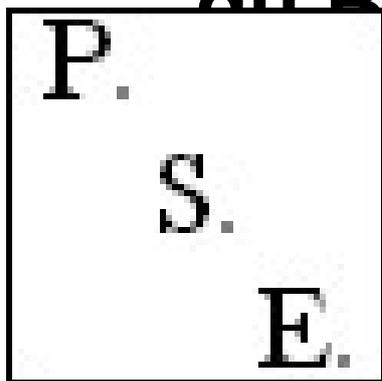


<http://sbssa.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1140>

Arrêté du 11 juillet 2016 modifiant les définitions des épreuves de PSE aux examens du BEP et du CAP



raux - Prévention Santé Environnement - Documents nationaux -
Date de mise en ligne : dimanche 18 septembre 2016

Copyright © ACADÉMIE DE LYON - Tous droits réservés

Arrêté du 11 juillet 2016 modifiant les définitions des épreuves de PSE aux examens du BEP et du CAP

Le texte en PJ, téléchargeable et consultable, est :

Arrêté du 11 juillet 2016 (JORF n°0176 du 30 juillet 2016 - **texte n°19**) modifiant les définitions des épreuves de Mathématiques et sciences physiques et chimiques et **Prévention santé environnement** aux examens du **brevet d'études professionnelles** et du **certificat d'aptitude professionnelle**.

Remarque : ce texte a été modifié afin de ne conserver que la partie intéressant la PSE.

Consulter la version initiale	Arrêté du 11 juillet 2016 - texte n°19
-------------------------------	--